



VILLE DU BLANC

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2018

Conseil municipal du 19 février 2018

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est à la base un exercice réglementaire. Son principe est édicté par l'article L2312-1 du CGCT, il est défini comme suit :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice. Il a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Pour l'année 2018, Madame le Maire propose de voter un budget unique, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire, les résultats seront repris dès le vote du budget primitif.

En préambule, puisque ce débat doit avoir lieu avant de procéder au vote du budget, il semble utile de rappeler brièvement ce qu'est un budget communal :

- il s'agit d'un document légalement obligatoire ;
- c'est un acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année ;
- c'est un acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'année (budget supplémentaire, décision modificative) ;
- cet acte obéit à certains principes : équilibre, évaluation sincère, et inscriptions des dépenses obligatoires ;
- il doit respecter un formalisme précis: il est réparti en deux sections : fonctionnement et investissement ;
- chaque section doit être en équilibre : les recettes égalent les dépenses.

La section de fonctionnement :

- ce sont les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune ;
- ces opérations reviennent chaque année.

En dépenses, il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, les frais de personnel, les subventions aux associations, les frais financiers, les amortissements et provisions.

En recettes, il s'agit des recettes perçues à l'occasion des services rendus aux usagers (cantine, crèches, spectacles, concessions de cimetière, droits de stationnement..., les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, les dotations de l'Etat (DGF,...)

La section d'investissement :

Par nature, la section d'investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles, qui modifient la valeur du patrimoine : acquisitions immobilières, travaux nouveaux (construction d'un équipement, aménagement d'une voie,...)

Les recettes d'investissement sont des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement engagées : subventions d'investissement, emprunts, produit de la vente du patrimoine,...

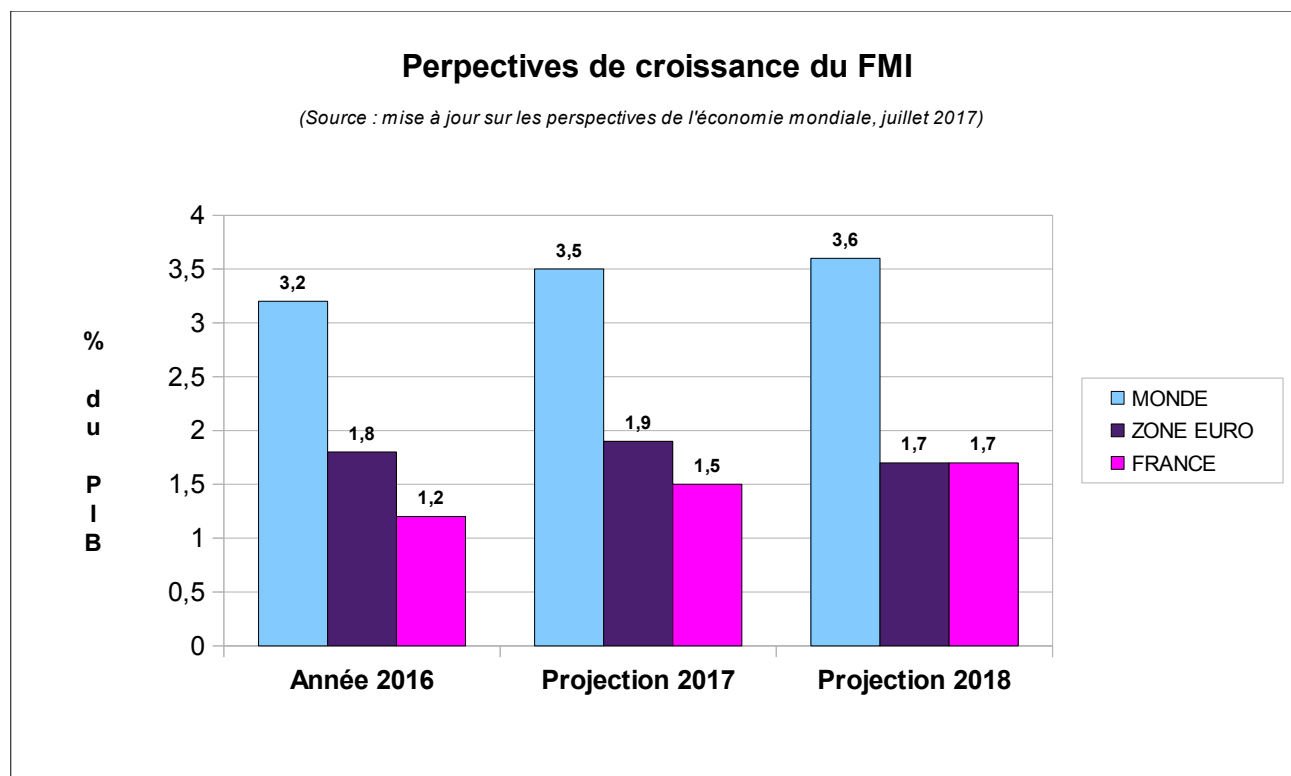
Il est possible également de financer des dépenses d'investissement par l'autofinancement (c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement).

PARTIE 1

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL

Ce DOB est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui le conditionnent :

1- Une reprise de la croissance mondiale qui se confirme



1.1- L'économie mondiale entretient sa dynamique

Le Fonds Monétaire international (FMI) prévoit une croissance mondiale en 2017 de 3,5 % et 3,6 % en 2018, des niveaux supérieurs à la croissance enregistrée de 3,2 % en 2016. Cette croissance masque toutefois des différences entre pays et se situe en dessous des moyennes d'avant-crise (2008), notamment pour la plupart des pays avancés et pour les pays émergents et en développement exportateurs de matières premières.

Avec un cours du pétrole en repli et un tassement du prix des matières premières l'inflation globale est restée modérée et l'a été également pour les pays émergents, le Brésil et la Russie.

Le FMI estime que la croissance de l'économie s'affermir au niveau mondial mais ralentit aux États-Unis en 2017 ainsi qu'en 2018 par rapport aux précédentes prévisions.

Les prévisions pour les États-Unis ont été révisées à 2,1 % cette année et en 2018, contre respectivement 2,3 % et 2,5 % envisagés au printemps, bien en deçà des 3 % visés par le gouvernement américain.

En Grande-Bretagne, la croissance devrait également ralentir à 1,7 % en 2017 avec une activité plus

faible que prévue au premier trimestre et une prévision de croissance de 1,5 % l'an prochain.

Enfin, le FMI maintient pour la Chine une prévision de croissance de 6,7 % en 2017 et 6,4 % pour 2018.

1.2- Les prévisions de croissance de la zone euro en hausse

La croissance devrait être un peu plus forte que prévu au sein de la zone euro, grâce à de meilleures performances de l'Espagne, de l'Italie et, dans une moindre mesure, de la France et de l'Allemagne. La croissance au premier trimestre 2017 a généralement dépassé les attentes grâce à une demande intérieure plus soutenue que prévue.

1.3- La croissance française profite de la reprise économique :

Indicateurs économiques en France	Année 2017	Projection 2018
Croissance du PIB en volume	1,70%	1,70%
Pouvoir d'achat revenu disponible	1,70%	1,40%
Dépenses de consommation des ménages	1,30%	1,40%
Investissement des entreprises	4,20%	4,10%
Prix à la consommation (hors tabac)	1,00%	1,00%
Déficit public (en % du PIB)	2,90%	2,60%
Dette publique (en % du PIB)	96,80%	96,80%
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	44,70%	44,30%
Part des dépenses publiques	54,60%	53,90%

Source : PLF 2018 – Chiffres clés – Ministère de l'Action et des Comptes publics

La croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes.

L'accélération de l'activité économique est portée par les investissements des entreprises et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêt faibles.

La mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et du pacte de responsabilité, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, ont soutenu les dépenses des entreprises. Les économistes prévoient un taux d'investissement des entreprises en 2018 supérieur au pic de 2008 observé avant la crise.

L'inflation devrait rester à des niveaux faibles, largement en dessous des 2%, elle constitue pourtant la cible de la banque centrale Européenne (BCE). En effet, les prix augmenteraient de 1,1 % en 2018 selon un consensus d'économistes (contre 1% dans le PLF 2018), après 1% en 2017.

Le budget de l'État 2018 porté par le gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1,7 % en 2018.

Pour 2017, l'INSEE a relevé sa prévision de croissance de 1,6 % à 1,8 %. La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011, contribuant ainsi à accélérer l'activité économique et à réduire le déficit public.

La prévision de déficit public est revue à la baisse. Les précédentes prévisions tablaient sur un déficit de 3% du PIB cette année et 2,7 % l'an prochain. La prévision officielle de déficit public a donc été revue à la baisse de 2,9 % du PIB pour 2017 et 2,6 % pour 2018. Le seuil des 3% pourrait être franchi pour la première fois depuis 2008 et permettrait à la France de sortir de la procédure européenne de déficit excessif.

Si le déficit public est en recul, le solde budgétaire devrait se creuser avec la baisse importante des prélèvements obligatoires (plus de 10 milliards €) avec principalement la taxe d'habitation, puisque l'État compensera le manque à gagner auprès des collectivités locales sur la base du produit 2016.

2- Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 : contractualisation avec les collectivités et réforme d'ampleur de la taxe d'habitation

Le PLF 2018 présente pour le volet des collectivités locales de nombreuses dispositions comportant notamment, une contractualisation « État et collectivités locales », et, une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation.

2.1- Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et l'augmentation des dotations péréquatrices en 2018

Gel de la DGF et contractualisation entre l'État et les collectivités locales

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018, mais pour autant l'État demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent.

Ainsi, le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduction de la baisse de la DGF au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités.

Pacte entre l'État et les collectivités locales

L'État demande aux collectivités locales un effort d'économies de 13 milliards d'euros sur le quinquennat. Cela se traduit par une contractualisation entre l'État et les 319 plus grandes collectivités (les régions, les départements, les communautés d'agglomérations de plus de 50 000 habitants).

Ce contrat signé entre le Préfet, la DGFIP et l'exécutif local prévoit deux critères de bonne gestion. Une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement. Les collectivités devront limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an hors inflation pendant 5 ans.

Le deuxième critère concerne les communes de plus de 10 000 habitants (et les communautés de plus de 50 000 habitants) qui se verront appliquer une règle d'or renforcée en matière d'endettement consistant à accroître sa capacité d'autofinancement, en minorant le recours à l'endettement ; les capacités de désendettement ne devant pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans.

Augmentation de la péréquation verticale

Le PLF propose également une augmentation de 190 millions des allocations péréquatrices (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation de Solidarité Rurale (DSR)) au sein de la DGS. Concernant la seule DSU, elle devrait augmenter de plus de 90M€.

2.2- La suppression partielle progressive de la taxe d'habitation

Le PLF 2018 introduit une réforme de la taxe d'habitation qui sera progressivement réduite pour la majorité des ménages acquittant cet impôt local au titre de leur résidence principale.

D'ici à 2020, 80 % des ménages seront progressivement exonérés de TH. Celle-ci sera maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés. En dessous d'un certain plafond (27 000 euros de revenu fiscal de référence pour un célibataire, 49 000 euros pour un couple avec enfant, ensuite rajouter 6 000 euros pour chaque enfant supplémentaire) un ménage verra sa cotisation actuelle diminuer de 30% en 2018, puis de 65 % en 2019, avant de disparaître en 2020.

Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards d'euros en 2018 et de plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'État prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

2.3- Les autres mesures du PLF 2018 concernant les communes

Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse

L'effort engagé par l'État en 2015 en faveur de l'investissement public des collectivités locales est poursuivi. En 2018, 665 millions d'euros sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements

intercommunaux. Ils comprennent :

- * une première enveloppe de 615 M€ consacrées aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État, les communes et les établissements intercommunaux, comme la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la mobilité durable et la modernisation de l'action publique.
- * Une seconde enveloppe destinée à attribuer des subventionnons supplémentaires à des communes ou des EPCI qui se sont engagés, dans le cadre d'un contrat prévu avec le Préfet de région, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation.

Automatisation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Jusqu'à présent, les attributions du FCTVA font l'objet d'une déclaration des collectivités et des EPCI. A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées, par recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.

Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

La loi de finances prévoit l'augmentation de la dotation forfaitaire versée aux communes en charge de l'instruction des passeports et des cartes nationales identifiées (CNI). En effet, le montant forfaitaire par dispositif de recueil passerait de 5 030,00 € par an à 8 580,00 €.

Concernant cette dotation, est instituée une autre composante d'environ 12 000,00 € versée aux seules communes enregistrant une activité importante de recueil et délivrance des CNI (plus 1 875 titres par an).

PARTIE 2

ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE DE LA VILLE DU BLANC

Source : Ministère de l'Économie et des Finances - DGCL

Année 2016 - Population légale en vigueur 7 017 habitants- Strate : commune de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé

Opérations de fonctionnement	En milliers d'euros	Euros par habitants	Moyenne de la strate
Total des Produits = A	6 241	889	1 419
Dont impôts locaux	2 765	394	717
Dont autres impôts et taxes <i>(Taxe sur l'électricité, droits de mutation, Fpic..)</i>	315	45	81
Dont DGF	2 303	328	229
Total des Charges = B	5 558	792	1 250
Dont charges de personnel	2 626	374	579
Dont achats et charges externes, financières	1 118	159	301
Dont charges financières	584	83	47
Dont contingents	146	21	46
Dont subventions versées	340	48	92
Résultat comptable = A - B = R	683	97	169

Opérations d'investissement	En milliers d'euros	Euros par habitants	Moyenne de la strate
Total des Ressources = C	4 538	647	564
Dont emprunts	0	0	82
Dont subventions reçues	2 339	333	69
Dont FCTVA	112	16	45
Total des Emplois = D	4 469	637	577
Dont dépenses d'équipement	1 834	261	373
Dont remboursements d'emprunts	414	59	118

Autofinancement	En milliers d'euros	Euros par habitants	Moyenne de la strate
Excédent brut de fonctionnement	1 746	249	258
Capacité d'autofinancement	1 152	164	213
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	738	105	95

Endettement	En milliers d'euros	Euros par habitants	Moyenne de la strate
Encours total de la dette au 31/12/n	11 553	1 646	1 089
Annuité de la dette	998	142	155

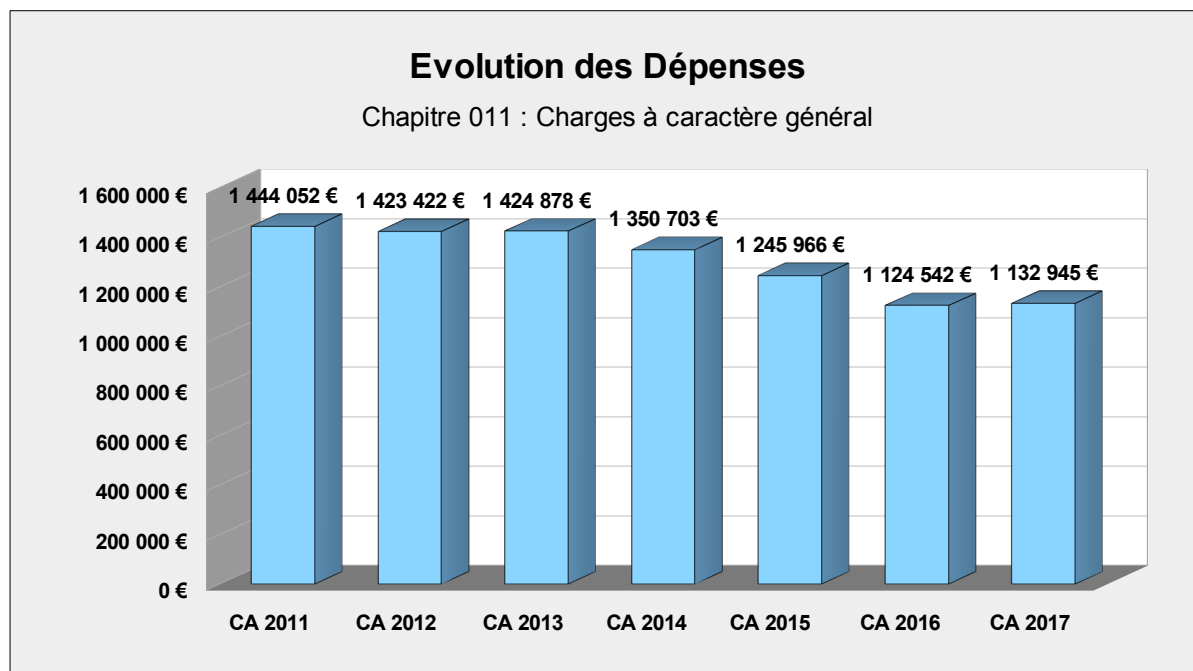
Éléments de FISCALITE	En milliers d'euros	Euros par habitants	Moyenne de la strate
<u>Bases nettes</u>			
Taxe d'habitation	8 446	1 204	1 423
Foncier Bâti	7 192	1 025	1 363
Foncier non bâti	140	20	15
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	12	2	4
Cotisation foncière des entreprises	1 433	204	501
<u>TAUX</u>			
	Taux votés	Taux moyens de la strate	
Taxe d'habitation	12,80%	19,39%	
Foncier Bâti	15,13%	17,31%	
Foncier non bâti	35,42%	50,84%	
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,28%	37,60%	
Cotisation foncière des entreprises	15,91%	21,20%	
<u>Produits des impôts locaux</u>			
Taxe d'habitation	1 081	154	276
Foncier Bâti	1 088	155	236
Foncier non bâti	50	7	8
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	4	1	2
Cotisation foncière des entreprises	228	32	106

PARTIE 3

ANALYSE BUDGETAIRE RETROSPECTIVE (2011 à 2017)

Les DEPENSES de FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :



Les charges à caractère général constituent l'essentiel des dépenses d'activité des services municipaux. On constate, à périmètre constant, depuis 2011 une très bonne maîtrise de ces charges qui reflète parfaitement les efforts conséquents de gestion engagés par la collectivité.

C'est un travail de suivi au quotidien du service comptable et des services qui engagent les dépenses. Les agents ont mis en place des tableaux de bord de suivi, notamment sur les dépenses énergétiques, ainsi que des tableaux de contrôle budgétaire.

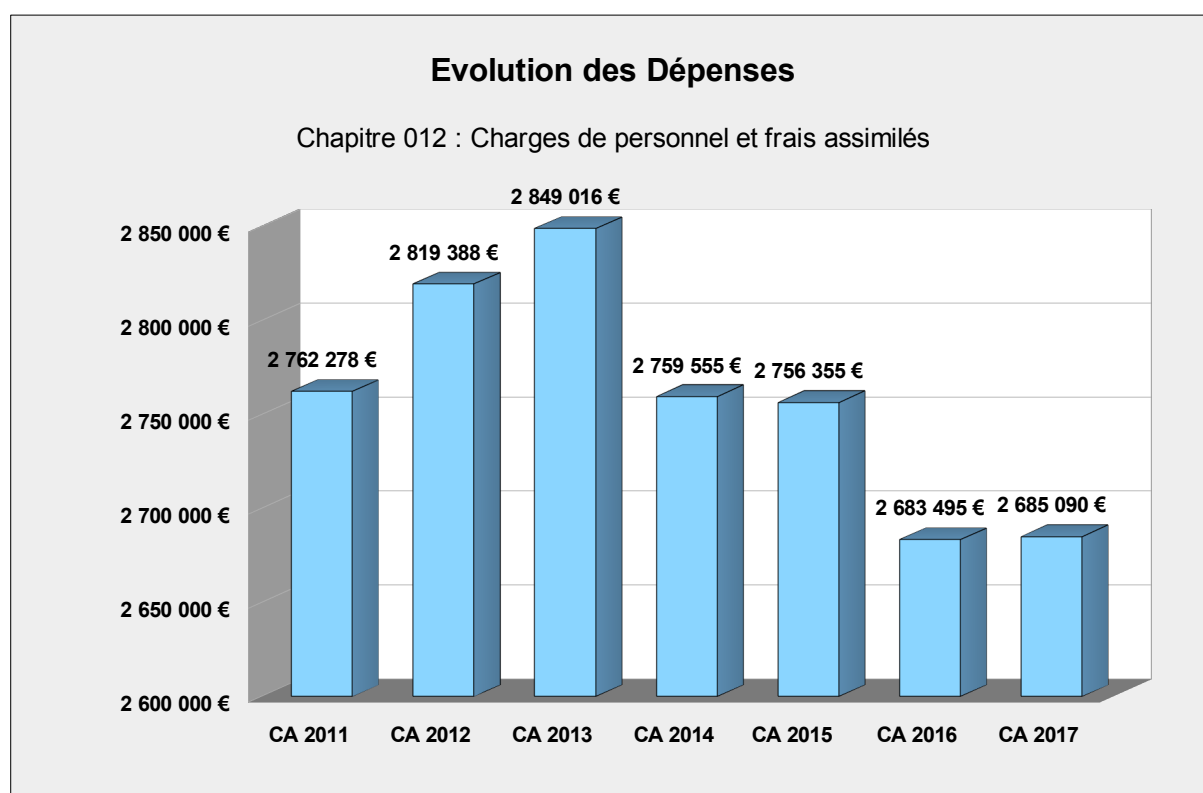
Des réunions mensuelles de suivi budgétaire ont été mises en place depuis deux ans réunissant à la fois les personnels en charge de l'engagement des dépenses et de la vérification du service fait, le service comptable, la direction administrative et technique de la collectivité et les élus.

Ces actions viennent en complément d'actions déjà mises en œuvre comme la pose des horloges astronomiques sur les comptages d'éclairage public en octobre 2015, l'adaptation des températures de chauffe aux plannings d'utilisation des différents équipements. Ces efforts de rationalisation doivent être maintenus et poursuivis.

La pose de télé-relève sur les compteurs municipaux d'eau potable permet un suivi régulier des consommations et une alerte en temps réel en cas de fuite, permettant ainsi de procéder aux réparations nécessaires sans délai.

- ➔ Pour 2018, il conviendra de poursuivre les efforts entrepris, continuer les travaux d'isolation des bâtiments, notamment avec l'engagement d'un vaste programme de changement d'huissieries sur le bâtiment de l'Hôtel de ville, améliorer encore le suivi de l'utilisation des différents équipements, négocier les coûts de fourniture des matériaux, combustibles (une consultation a d'ailleurs été faite au cours de l'année 2017 pour les compteurs électriques vert et jaune).
- ➔ Ce ne sont que des exemples, les services sont sensibilisés à ces recherches d'économies avec la consigne de maintenir la qualité du service rendu à la population, nous devons obéir à une logique d'optimisation et de mutualisation.

LES CHARGES DE PERSONNEL :



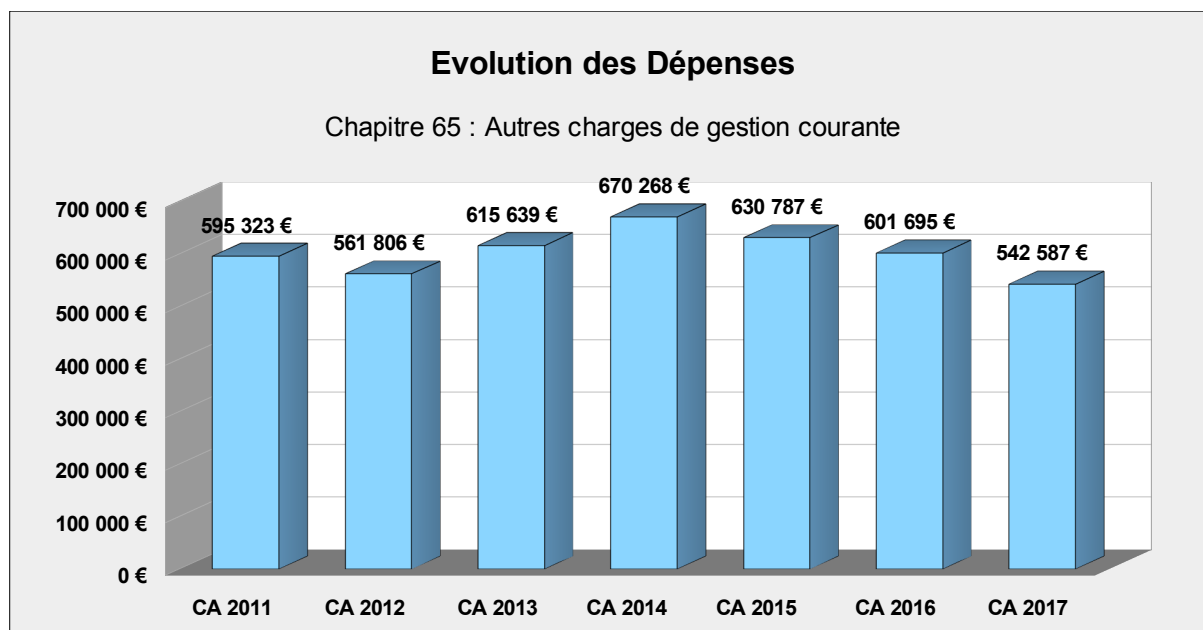
L'an passé lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017, l'objectif fixé pour les dépenses de personnel était de contenir la masse salariale, et ce, malgré les hausses décidées par l'État (revalorisation des cotisations CNRACL et IRCANTEC, nouvelle augmentation du point au premier février 2017, ...).

L'objectif fixé est complètement atteint puisque la masse salariale est stabilisée autour de 2 685 000 € depuis deux exercices.

Il est évident qu'il sera difficile de continuer à stabiliser sur 2018, mais l'objectif est de rester sur une maîtrise de cette masse et de contenir ces dépenses par :

- * le non-remplacement systématique des départs (retraite, mutation, disponibilité) en privilégiant le redéploiement des ressources internes ;
- * la recherche d'économies par le biais de mutualisation ou réorganisation de certains services et redéploiement des missions au sein d'un même service;
- * l'utilisation de nouvelles technologies et du matériel récent pour rationaliser le fonctionnement des services et améliorer l'efficacité ;
- procéder à la modernisation et à la numérisation des procédures en particulier pour les tâches répétitives.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

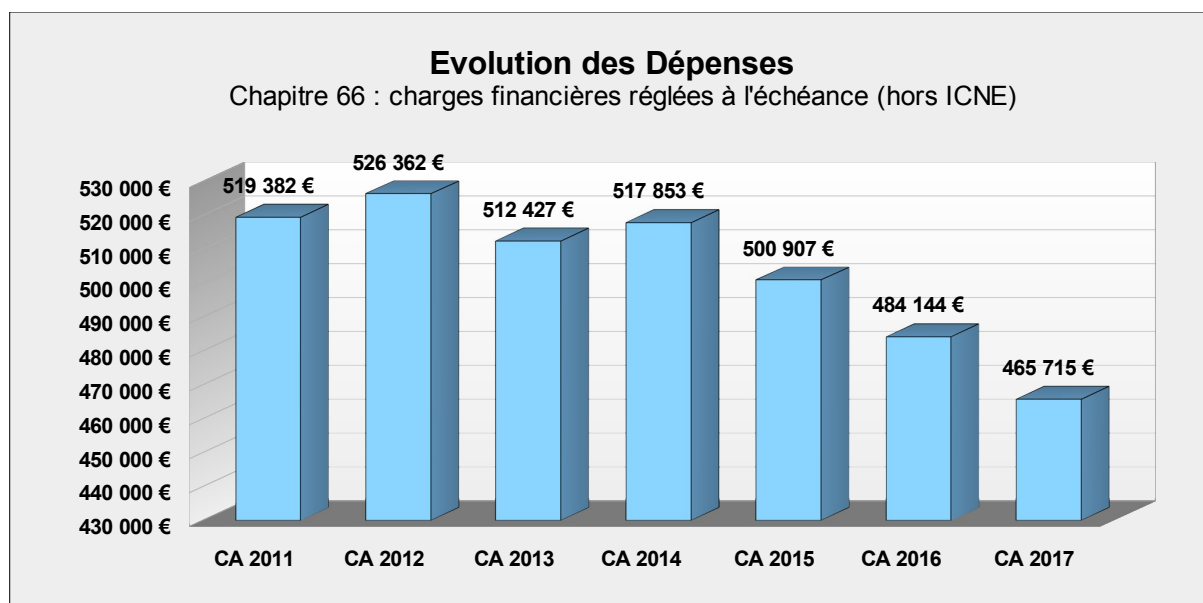


Parmi les autres charges de fonctionnement du chapitre 65, il y a les subventions versées aux associations, les charges d'utilisation du gymnase Pasteur, la subvention au Centre Social, les indemnités et cotisations des élus.

On constate une baisse de ces dépenses qui s'explique par la disparition du reversement conventionnel à la CDC Brenne val de Creuse, en effet depuis le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et au travail de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), les charges sont intégrées au calcul de l'attribution de compensation versés par la CDC Brenne Val de Creuse.

- Pour 2017, les subventions aux associations se sont stabilisées. Les dossiers de demande ont été modifiés et une attention particulière a été portée aux bilans financiers fournis, des conventions pluriannuelles ont été signées avec les associations financées à plus de 23 000 € par la ville, comportant des clauses visant à un contrôle plus rigoureux de l'utilisation des fonds publics.

LES CHARGES FINANCIERES :



Les intérêts d'emprunt (hors ICNE) diminuent. Le profil d'extinction de la dette est fourni en partie 5 du présent document.

L'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes. Entre 2016 et 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 3,72 % :

CA 2016	VILLE	AE-DAUBOURGS 4	AE-GROGES 1	AE-GROGES 4	AE-AUDIOVISUELLE	AE-AVENUE GAMBETTA	AE-RUE BORDESSELES	EAU	ASSAINISSEMENT	TOTAL
011- Charges à caractère général	1 124 542,00 €	1 108,27 €	8 200,00 €	1 364,49 €	1 052,00 €	4 525,00 €	1 599,31 €	15 064,20 €	12 245,71 €	1 169 700,98 €
012- Charges de personnel	2 683 495,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 683 495,00 €
65- Autres charges de gestion courante	601 695,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	601 695,00 €
66 – Charges financières	584 266,00 €	8 297,39 €	6 746,57 €	2 328,28 €	13 754,66 €	3 443,29 €	0,00 €	48 636,38 €	92 649,02 €	760 121,59 €
722 -Travaux en régie à retirer	-152 341,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-152 341,00 €
TOTAL	4 841 657,00 €	9 405,66 €	14 946,57 €	3 692,77 €	14 806,66 €	7 968,29 €	1 599,31 €	63 700,58 €	104 894,73 €	5 062 671,57 €

CA 2017 ESTIME	VILLE	AE-DAUBOURGS 4	AE-GROGES 1	AE-GROGES 4	AE-AUDIOVISUELLE	AE-AVENUE GAMBETTA	AE-RUE BORDESSELES	EAU	ASSAINISSEMENT	TOTAL
011- Charges à caractère général	1 132 944,00 €	1 140,42 €	8 529,08 €	1 368,43 €	1 060,68 €	4 605,07 €	1 611,39 €	14 571,00 €	12 405,08 €	1 178 235,15 €
012- Charges de personnel	2 685 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 685 081,00 €
65- Autres charges de gestion courante	542 586,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	542 586,00 €
66 – Charges financières	461 094,00 €	7 072,61 €	5 645,60 €	2 032,72 €	11 570,30 €	3 006,09 €	0,00 €	33 999,45 €	72 211,51 €	596 632,28 €
722 -Travaux en régie à retirer	-128 423,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-128 423,00 €
TOTAL	4 693 282,00 €	8 213,03 €	14 174,68 €	3 401,15 €	12 630,98 €	7 611,16 €	1 611,39 €	48 570,45 €	84 616,59 €	4 874 111,43 €

Cet effort de maîtrise et de diminution devra être poursuivi afin de tendre à respecter les dispositions de la loi de finances qui permet aux communes qui s'engagent à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, par contractualisation avec le Préfet, de bénéficier de bonifications de subventions sur leurs investissements (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL).

Les RECETTES de FONCTIONNEMENT

LA FISCALITE DIRECTE

Les taux des impôts directs locaux

Il est proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux en 2018 au niveau de 2011, soit une septième année consécutive sans hausse des taux par la municipalité.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	DOB 2018
Taxe Habitation (TH)	12,80%	12,80%	12,80%	12,80%	12,80%	12,80%	12,80%	12,80%
Taxe Foncière sur le bâti (FB)	15,13%	15,13%	15,13%	15,13%	15,13%	15,13%	15,13%	15,13%
Taxe Foncière sur le non bâti (FNB)	35,42%	35,42%	35,42%	35,42%	35,42%	35,42%	35,42%	35,42%

L'évolution des bases fiscales

La prévision du produit fiscal ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux, courant mars et l'adoption en loi de finances du dispositif de suppression de la taxe d'habitation par la Gouvernement.

L'actualisation des bases fiscales se fait désormais à partir du taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. L'augmentation forfaitaire de base est estimée pour 2018 à 1% pour les taxes foncières (bâti et non bâti).

Suite à la réforme en cours de la taxe d'habitation (TH), le produit fiscal correspondant est prévu en hausse seulement de 1,75% contre 2,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

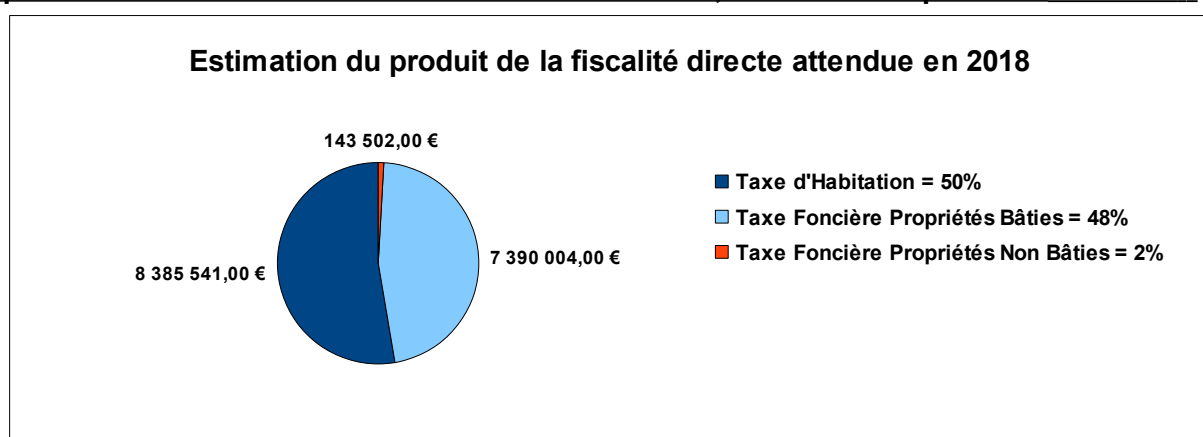
La réforme de la TH correspond à une exonération de la taxe pour 80% des contribuables d'ici 3 ans en fonction d'un plafond de revenus. Les personnes concernées verront leur TH réduite d'un tiers chaque année entre 2018 et 2020.

Une compensation de l'État est prévue pour la perte de ressources des collectivités sur la base d'un dégrèvement : l'imposition non payée par les contribuables bénéficiaires serait compensée sur la base des taux et abattements appliqués en 2017.

La majeure partie de cette recette sera donc entièrement transformée en compensations fiscales en cours d'exercice.

L'évolution de cette recette sera donc naturellement moins dynamique dans les années à venir.

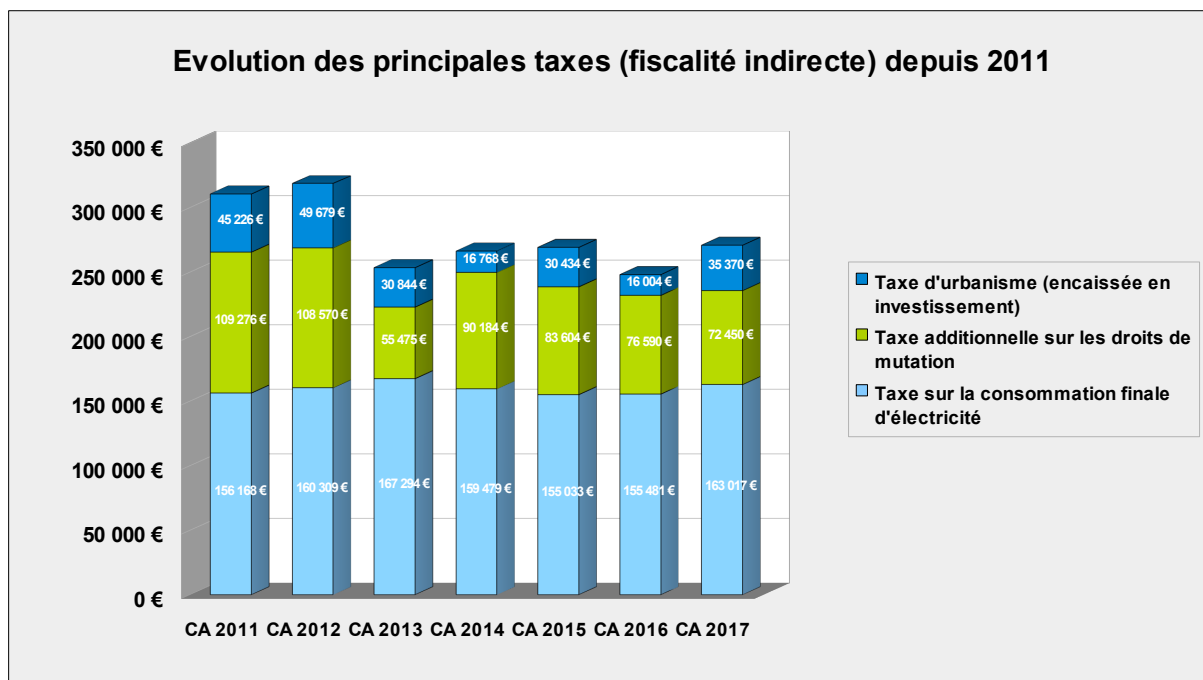
Le produit de la fiscalité directe est estimé à 2 242 285,00 € avec la répartition suivante :



LA FISCALITE INDIRECTE

Les principales recettes de fiscalité indirecte, dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables, sont estimées par prudence en 2018 à un niveau égal au BP 2017 :

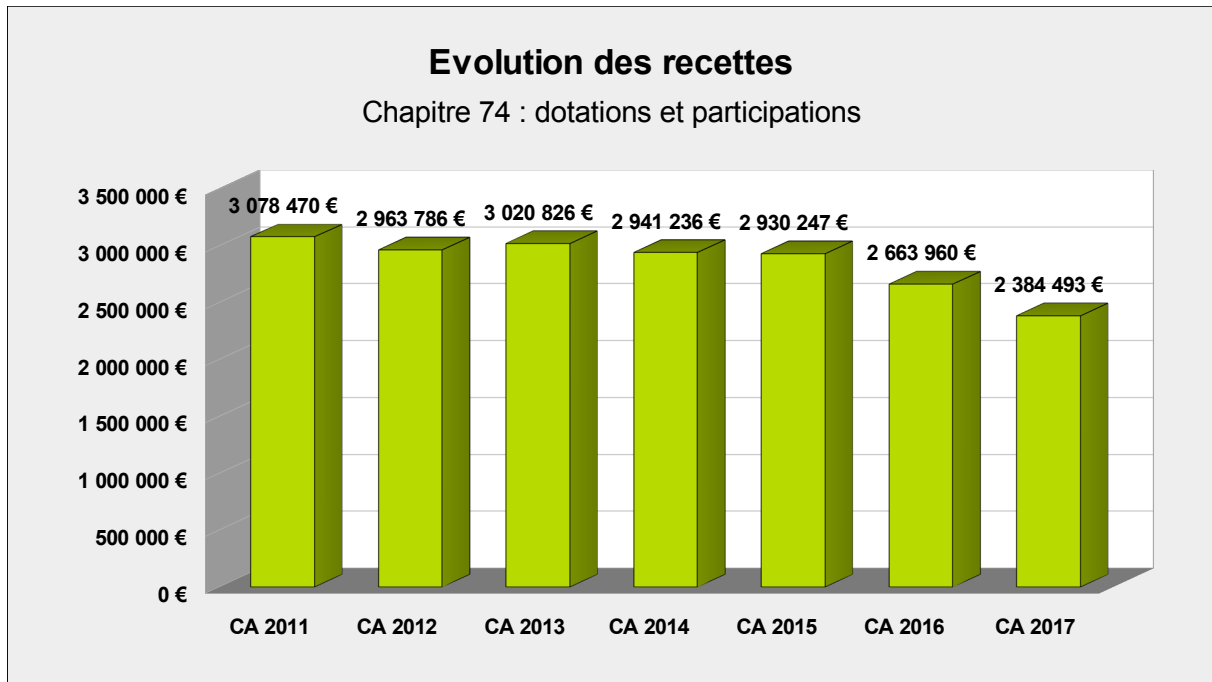
- La Taxe additionnelle sur les droits de mutation ;
- La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) ;
- La Taxe d'aménagement (encaissée en recettes d'investissement), en légère hausse en 2017 par rapport aux années précédentes.



LA FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERCOMMUNALITE

L'attribution de compensation (AC) :

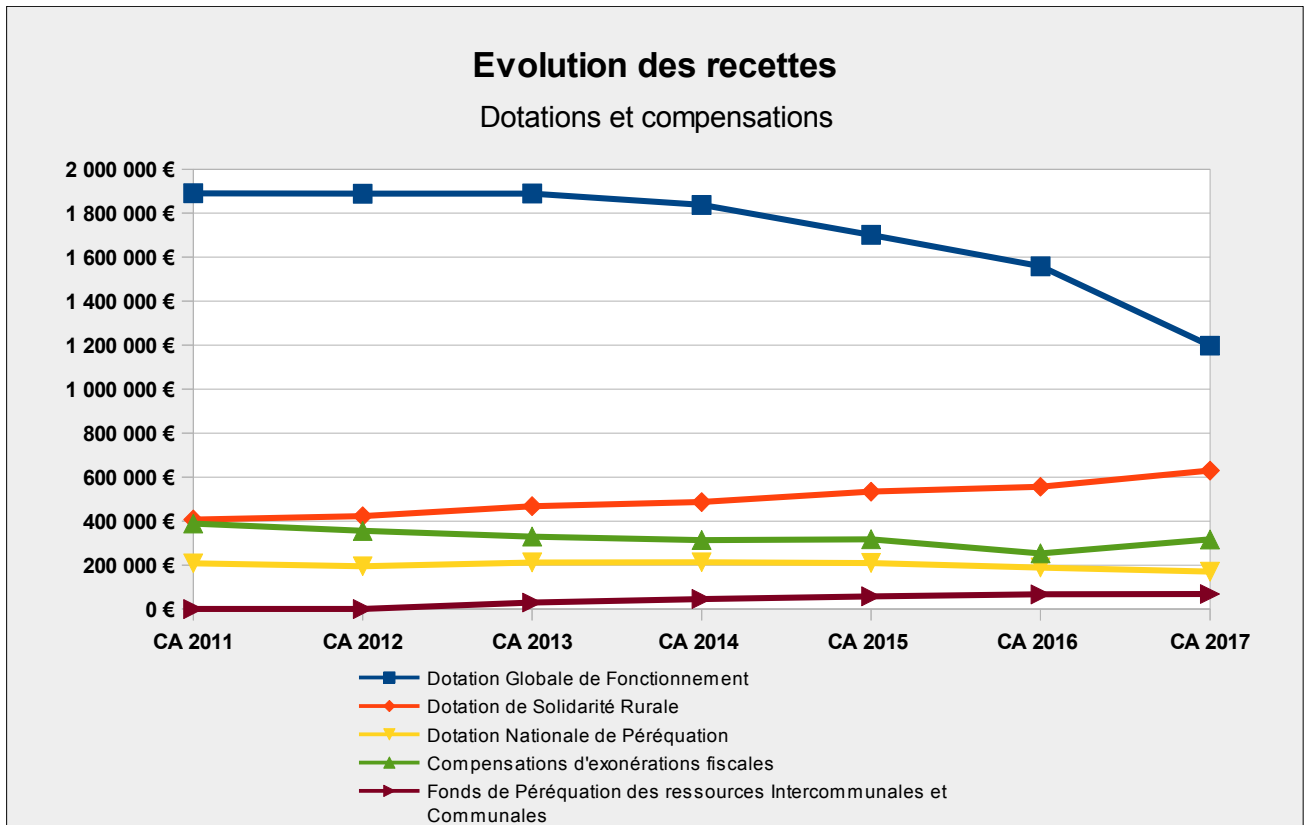
Avec le transfert obligatoire des compétences de promotion touristique, de création, d'entretien et de gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, et de développement économique économique un montant d'attribution de compensation a été fixée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), pour 2017 le montant reversé a été de 709 394 € (*dans le rapport de la CLECT du 4 mai 2017 le montant prévisionnel était de 735 955 €, le montant reversé au final est moins élevé que prévu et est fonction des notifications définitives des montants par les services fiscaux*), et pour 2018 selon le rapport de la CLECT le montant prévisionnel est de 728 227 €.



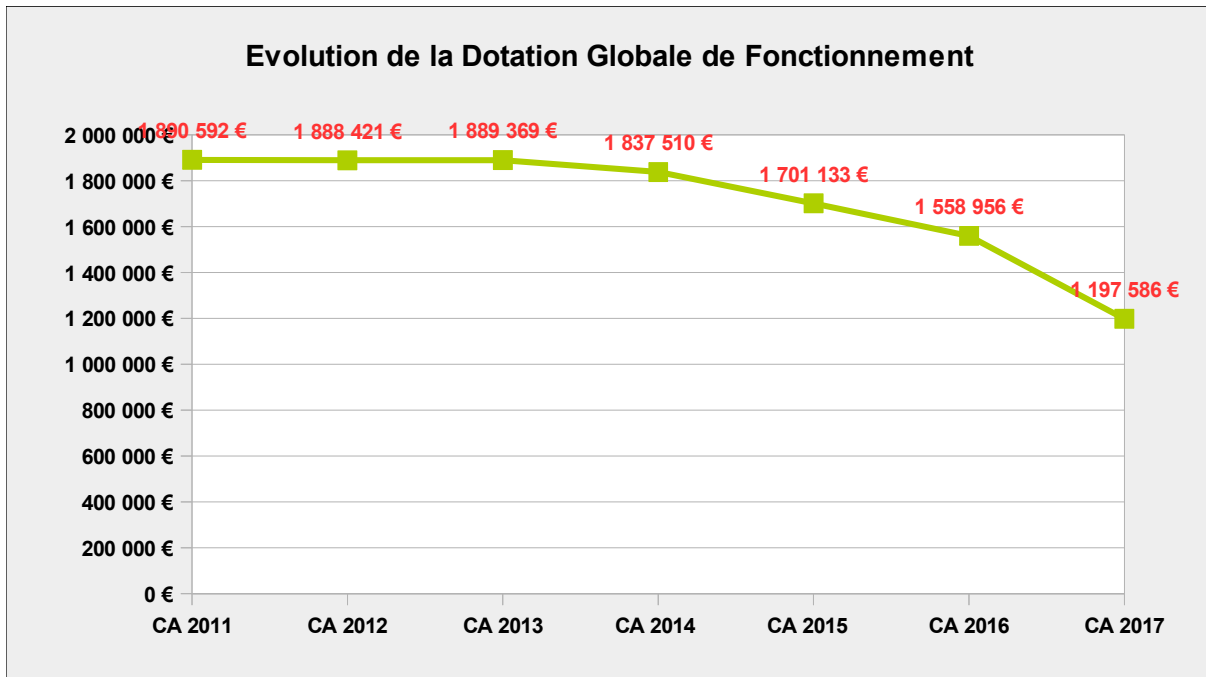
Au sein de ce chapitre, on trouve les recettes versées par l'État au titre des dotations et compensations de taxes locales, mais aussi les subventions ou participations de fonctionnement qui nous sont versées par d'autres collectivités (PNR Brenne, Région, Département, SDEI,...).

On remarque que la masse globale de ce chapitre est en diminution, ceci s'explique par la baisse des dotations en provenance de l'État :

Voici, le détail de chacune de ces recettes :



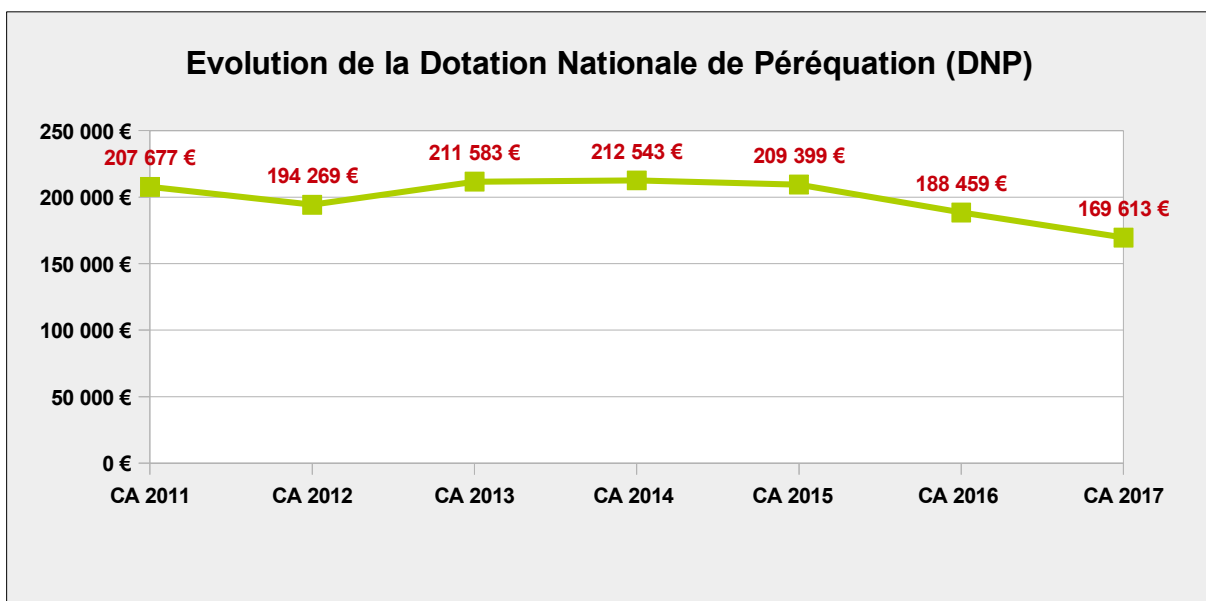
- **La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)**, elle est restée stable de 2011 à 2013, en 2014 la diminution devient importante : - 51 859,00 €, en 2015 la diminution s'intensifie : - 136 377,00 €, pour atteindre - 142 177,00 € en 2016, et - 361 370,00 € en 2017, soit - 691 783,00 € en cumulé.



- ➔ Pour l'année budgétaire qui nous intéresse, le projet de loi de finances 2018 prévoit que l'enveloppe nationale de DGF soit stable pour l'ensemble des collectivités territoriales/

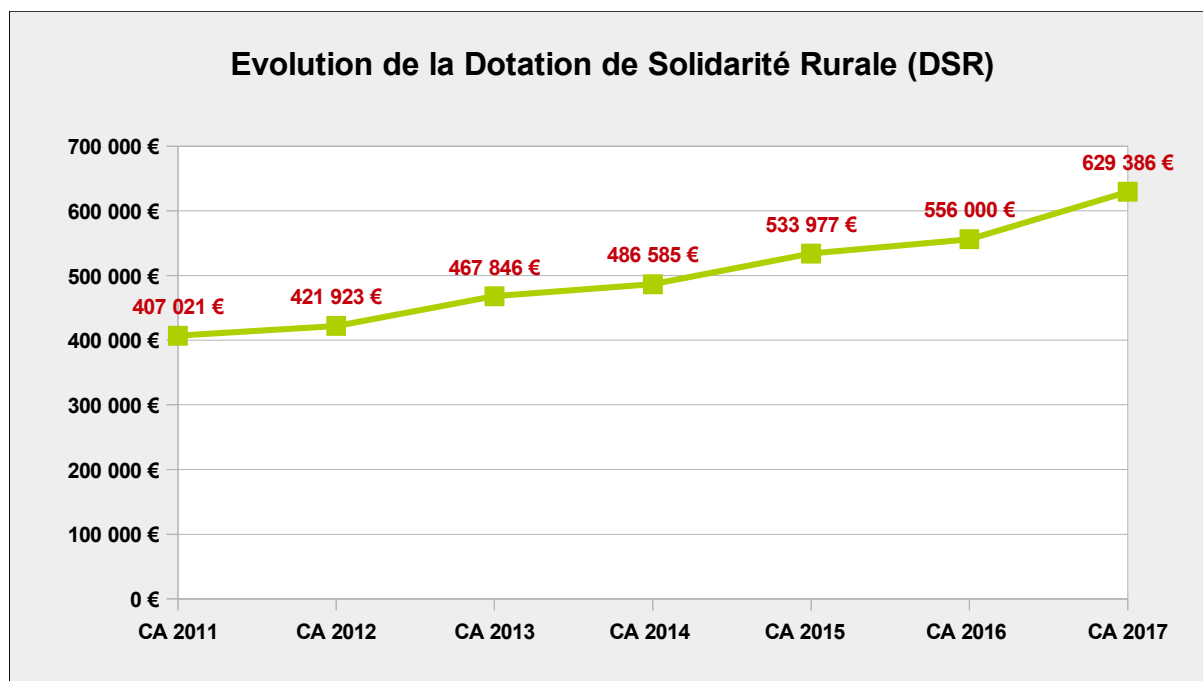
La notification de DGF 2018 n'étant pas parue ce jour au Journal Officiel, par principe de prudence, je vous propose d'inscrire dans le budget primitif une prévision en baisse de 3% par rapport à la dotation notifiée en 2017, soit un montant de l'ordre de 1 160 000,00 €.

- **La DNP (Dotation Nationale de Péréquation)**, commence à amorcer une diminution, baisse de 42 930,00 € entre 2014 et 2017.



→ **La DSR (Dotation de Solidarité Rurale)**, elle augmente régulièrement :

- 2011 à 2012 : + 3,66 %
- 2012 à 2013 : + 10,88 %
- 2013 à 2014 : + 4 %
- 2014 à 2015 : + 9,94 %
- 2015 à 2016 : + 4,12 %
- 2016 à 2017 : + 13,20 %



En contrepartie de la baisse des dotations, le gouvernement fait un geste en faveur des communes les plus « pauvres » en poursuivant la hausse des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) en 2018 par rapport à 2017.

L'article 60 de la loi de finances prévoit une progression de + 190 millions d'euros au titre de la péréquation verticale au sein de la DGF.

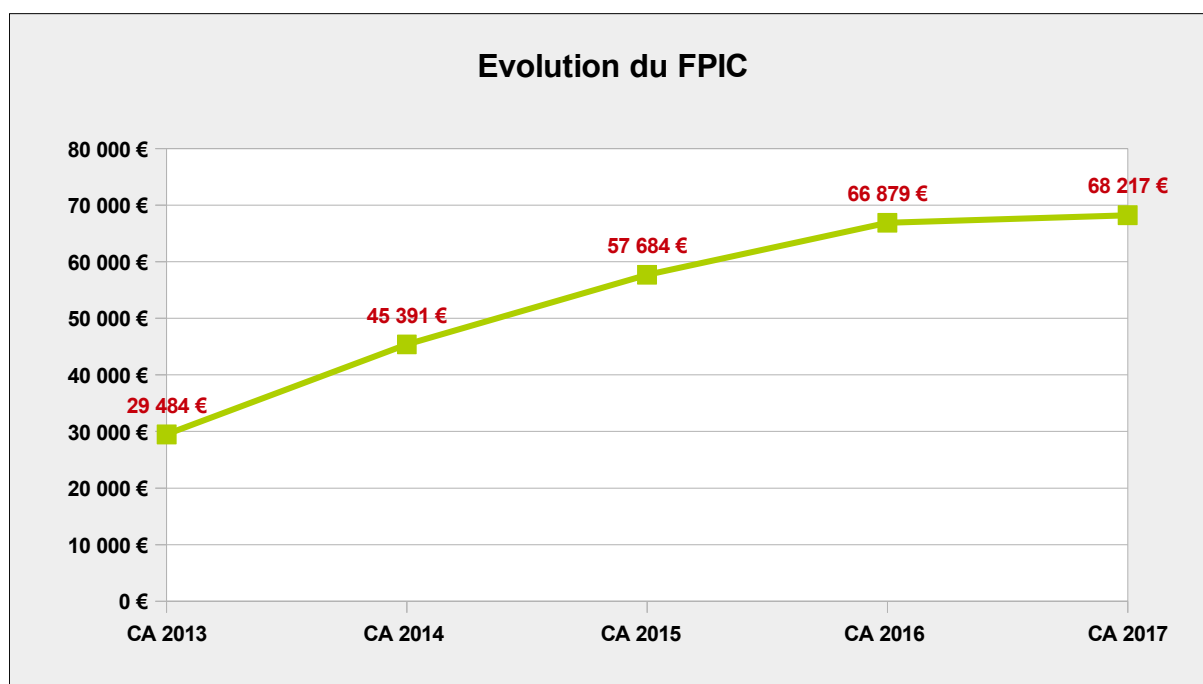
Cette progression est toutefois inférieure à celle de + 317 millions d'euros en 2015 et 2016, et à celle de 2017 + 380 millions d'euros. Ainsi, la DSR sera renforcée de + 90 millions d'euros.

→ Pour 2018, nous devrions donc voir la DSR augmenter afin de compenser partiellement la perte de DGF dont nous serons l'objet, mais l'augmentation sera moindre que celle de l'an passé.

→ **Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)** dont la ville du Blanc a bénéficié pour la première fois en 2013, est passé de 29 484,00 € à 45 391,00 € en 2014, 57 684,00 € en 2015, 66 879,00 € en 2016, et 68 217,00 € en 2017.

L'article 163 de la loi de finances stabilise le FPIC à 1 milliard d'euros, soit le même montant qu'en 2016 et 2017.

En 2018, selon les règles de répartition qui seront choisies entre la CDC Brenne Val de Creuse et les communes membres, le FPIC perçu par la commune du BLANC devrait donc selon toute vraisemblance être maintenu au niveau de 2017, soit une recette attendue de 68 000,00 €.



Qu'est ce que la péréquation ?

La péréquation est un **mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales** (on estime que 5% des collectivités – soit environ 1 800 communes – possédaient à elles seules 80% des bases de taxes locales). La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 l'érige en objectif de valeur constitutionnelle, puisque désormais "la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales" (article 72-2).

Deux mécanismes de péréquation peuvent être distingués :

- la "**péréquation horizontale**" s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus "riches" ;
- la "**péréquation verticale**" est assurée par les dotations de l'État aux collectivités. La dotation globale de fonctionnement en est le principal instrument.

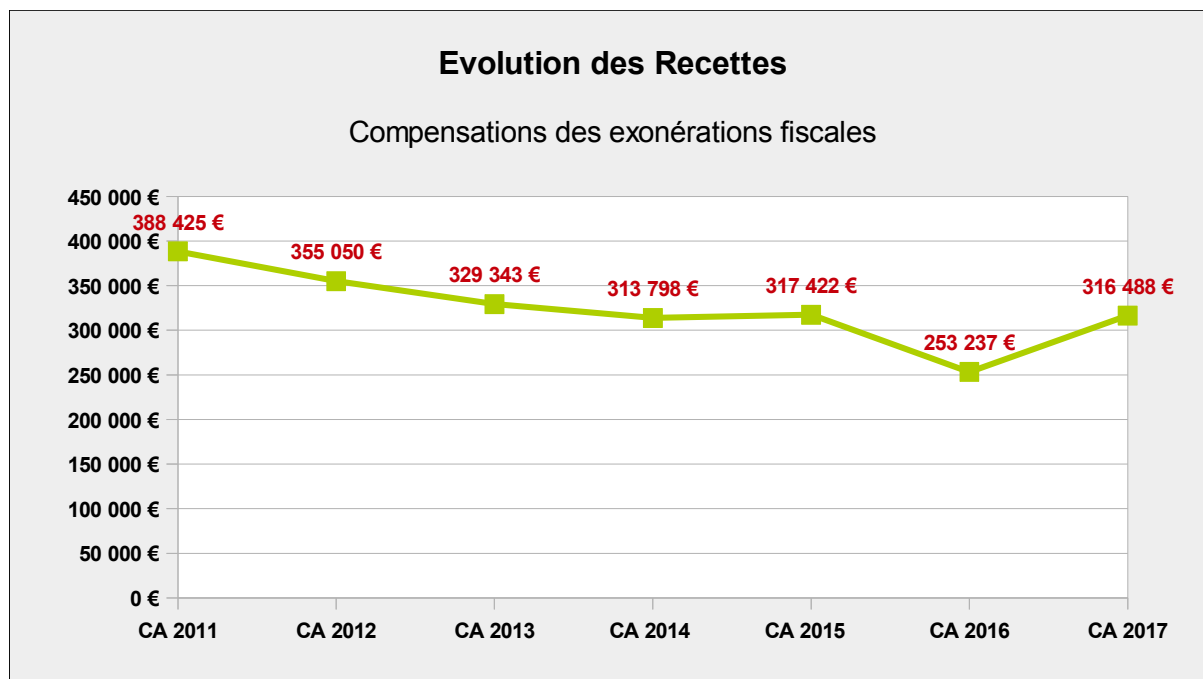
Ceci étant, les limites de la démarche de péréquation se perçoivent bien dès lors que l'on constate que près de **90% des transferts financiers** réalisés à ce titre **relèvent de la péréquation verticale**. Cela atteste que l'État cherche à jouer un rôle correcteur des inégalités locales, mais que les solidarités entre les territoires sont encore insuffisantes.

Dans un contexte de réduction des transferts financiers de l'État aux collectivités, il a été prévu de développer la péréquation horizontale dans les années qui viennent.

■ Les compensations d'exonérations fiscales :

Elles sont en diminution depuis 2011 puisqu'elles servent de variables d'ajustement dans le mécanisme de financement de la péréquation.

Toutefois en 2017, la compensation relative à la Taxe d'habitation a fortement augmenté (cf diagramme ci-dessous) sous l'effet du prolongement de l'exonération des personnes âgées (demi-part supprimée pour les veufs) compensée par l'État.



→ Pour 2018, compte-tenu de la réforme de la TH, et sans informations précises sur le dispositif des modalités de compensation des dégrèvements de TH de l'État auprès des communes et des EPCI, il est extrêmement difficile de faire une prévision. Le principe est toutefois le suivant : à la différence d'une mesure fiscale votée par les collectivités territoriales, un dégrèvement décidé par l'État n'entraîne pas la perte de recette fiscale pour les collectivités territoriales à l'instant t0.

Les dispositifs législatifs d'abattements, d'exonérations et de dégrèvements en matière de fiscalité locale peuvent produire des pertes de recettes pour les collectivités territoriales ou, au contraire être compensés totalement ou partiellement par l'État.

D'une manière générale les abattements et les exonérations facultatives que peuvent décider de mettre en place les collectivités par délibération restent à la charge exclusive de ces dernières.

Ce postulat étant posé, il convient de distinguer d'une part la compensation des exonérations et d'autre part la technique des dégrèvements législatifs.

Dans le cas des dégrèvements législatifs, l'État se substitue au contribuable dégrévé et la perte de recettes, pour la collectivité est en principe nulle.

Les frais de gestion qui sont perçus par l'État sur les cotisations de taxe foncière, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises ont notamment pour objet de lui permettre de supporter le coût de ces dégrèvements mis à sa charge. Ils sont donc, de fait, supportés par l'ensemble des contribuables.

Les compensations sont des allocations annuelles versées par l'État aux collectivités territoriales pour compenser les pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et les allègements de

bases décidées par voie législative (dispositifs de droit).

Ces compensations font partie de « l'enveloppe normée ». L'enveloppe normée est le volume de prélèvements effectués sur les recettes de l'État et versé aux collectivités et comprend toutes les dotations de fonctionnement et d'investissement et la dotation de compensation des exonérations fiscales.

Ce sont les compensations d'exonérations qui jouent le rôle de variables d'ajustement. *Afin d'assurer la stabilisation puis la baisse de l'enveloppe normée, les compensations ont été revues à la baisse. Certaines allocations compensatrices ont été minorées dès 2008 mais la majorité d'entre elles ont été minorées depuis 2009.*

Les GRANDS EQUILIBRES

→ Les ratios

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent différents ratios définis à l'article R2313-1 (Population DGF 2017 : 7 243) :

Ratio : Dépenses réelles de fonctionnement / population

LE BLANC = 673,36 € / habitant (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 929,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Produit des impositions directes / population

LE BLANC = 406,49 € / habitant (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 493,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Recettes réelles de fonctionnement / population :

LE BLANC = 861,00 € / habitant (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 1 111,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dépenses d'équipement brutes / population

LE BLANC = 117,07 € / habitant (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 252,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dette / population

LE BLANC = 1 569,67 € / habitant (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 900,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dette / Epargne brute (= capacité de désendettement)

LE BLANC = 9,8 ans (Compte Administratif estimé 2017)

Ratio : Dette / Recettes réelles de fonctionnement (=taux d'endettement)

LE BLANC = 82,31 % (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 79,2 % (Comptes de gestion 2015)

Ratio : DGF / population (part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)

LE BLANC = 275,66 € / habitant (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 183,00 € / habitant (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement

LE BLANC = 55,05 % (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 53,9 % (Comptes de gestion 2015)

Ratio : dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de dette / Recettes réelles de fonctionnement (= marge d'autofinancement courant)

C'est la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

LE BLANC = 85,10 % (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 91,3 % (Comptes de gestion 2015)

Ratio : Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (= taux d'équipement)

Effort d'équipement de la collectivité, à relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

LE BLANC = 13,60 % (Compte Administratif estimé 2017)
Communes de 3 500 à 10 000 habitants = 22,7 % (Comptes de gestion 2015)

→ Les dépenses d'équipement (chapitres 21 et 23)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement	2 428 501 €	1 829 069 €	1 050 912 €	1 287 252 €	633 710,00 €	615 131,00 €	674 355,26 €

Les dépenses d'équipement évoluent de façon non linéaire suivant les programmes annuels d'investissement. Entre 2011 et 2016, elles ont diminué car 2014 notamment, marque la fin de l'opération de la gare, il faut aussi souligner le fait que la Communauté de Communes Brenne val de Creuse par le transfert de fiscalité, et par ses propres initiatives en lien avec les communes a réalisé de nombreux travaux d'investissement : écoles (locaux pour les garderies, les cantines,...), équipement de zones industrielles avec construction de bâtiments, voie verte et aménagement du viaduc, extension du multi-accueil, financement de la mission locale, du Relai Brenne Initiative Jeunes, du centre de loisirs de Fongombault, tennis couvert, réseau de chaleur...

L'autofinancement de la commune permet ces dépenses sans emprunt excessif. En 2014, 2015, 2016 et 2017 aucun emprunt n'a été souscrit. La ville n'a plus de ligne de trésorerie ouverte auprès d'établissement bancaire.

Pour ce qui concerne la recherche de subventions pour la réalisation d'investissements, la situation se complique car les règles de non-cumul des cofinancements se multiplient .

Ainsi les plans de financements que nous avons pu mettre en place pour l'opération de la gare, du moulin de la filature, de la halle des sports, de la piste d'athlétisme, du cinéma de la rue de la République et même de la rue Grande à hauteur de 80 % du montant HT des travaux seront difficiles à reproduire. Toutefois, nous pouvons compter sur les aides du Conseil Départemental (FAR, aides pour la voirie, les équipements sportifs,...), de la région (dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST et du contrat ville moyenne), de l'État (dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, du fonds TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), ainsi que les Certificats d'Économies d'Énergie.

PARTIE 4

LE PERSONNEL MUNICIPAL

Les dépenses de personnel constituent l'un des postes de dépenses de la collectivité le plus important. Pour la ville du BLANC comme pour l'ensemble des collectivités, la maîtrise de la masse salariale est une évidente nécessité qui s'est renforcée dans le contexte actuel de baisse drastique des dotations de l'État.

Le tableau ci-dessous illustre les efforts consentis sur la masse salariale :

CHARGES DE PERSONNEL

	2015	2016	2017
Traitements indiciaires agents	1 580 410,92 €	1 529 389,52 €	1 531 721,67 €
Traitements indiciaires élus	112 956,34 €	110 467,02 €	109 984,70 €
Traitements agents contractuels	65 548,78 €	56 244,12 €	59 164,48 €
Régime indemnitaire	167 982,20 €	148 548,14 €	138 669,95 €
Bonification indiciaire	8 298,42 €	8 545,58 €	10 022,74 €
Supplément Familial de Traitement	27 664,41 €	25 516,31 €	21 436,18 €
Avantages en nature	6 227,92 €	2 865,98 €	3 042,60 €
CNFPT	15 867,76 €	13 958,32 €	14 166,80 €
CDG	17 272,35 €	17 047,20 €	17 210,29 €
RAFP	15 799,36 €	13 978,10 €	13 389,48 €
URSSAF	341 302,15 €	351 315,56 €	354 305,01 €
IRCANTEC	27 799,94 €	27 230,84 €	27 310,41 €
CAREL	2 526,62 €	4 278,76 €	4 402,32 €
1,00%	10 320,46 €	9 671,83 €	9 848,85 €
CNRACL	552 835,54 €	539 594,89 €	555 799,82 €
CGS RDS	154 572,76 €	147 671,75 €	147 747,71 €
MEDECINE DU TRAVAIL	6 431,09 €	5 962,61 €	6 185,33 €
COMITE ACTION SOCIALE	8 094,00 €	7 500,00 €	7 330,00 €
ASSURANCE DU PERSONNEL	64 738,04 €	70 197,10 €	66 418,90 €
ASSURANCE CHOMAGE	0,00 €	16 885,27 €	18 344,43 €
Droit Individuel à la formation des élus locaux	0,00 €	1 040,35 €	1 084,44 €

STRUCTURE DES EFFECTIFS

	2016		2017	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	76	86,36%	74	87,06%
Agents non titulaires permanents	11	12,50%	11	12,94%
Agents non titulaires non permanents	1	1,14%	0	0,00%
Soit effectif total tous statuts confondus	88	100,00%	85	100,00%

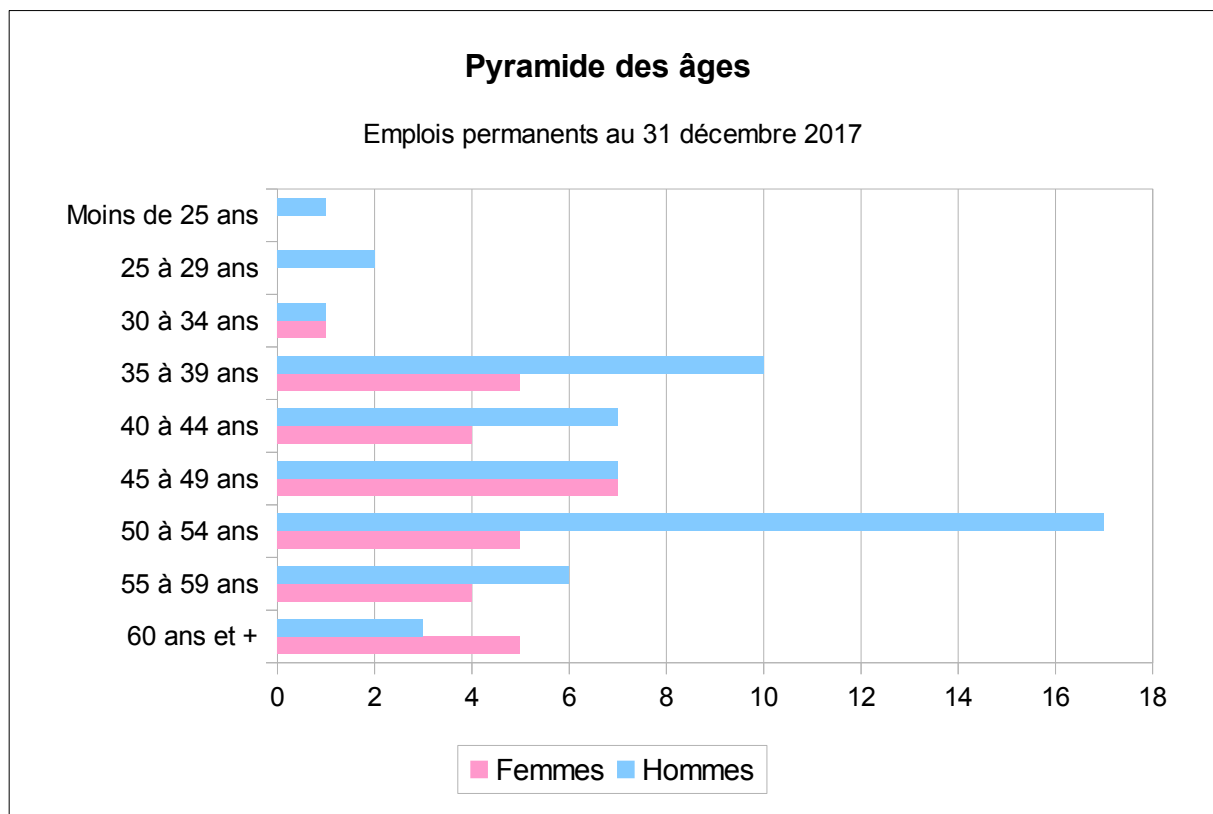
Ces efforts de maîtrise de la masse salariale devront être maintenus. La mutualisation avec la CDC Brenne val de Creuse, en particulier sur les fonctions « support », devrait permettre d'atteindre cet objectif.

REPARTITION PAR FILIERES

FILIERES	2016			2017		
	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total
Administrative	19	0	19	17	0	17
Technique	43	2	45	43	2	45
Culturelle	9	9	18	9	9	18
Sportive	2	0	2	2	0	2
Police Municipale	2	0	2	2	0	2
Animation	1	0	1	1	0	1
TOTAL	76	11	87	74	11	85

REPARTITION AGENT NON TITULAIRES NON PERMANENTS

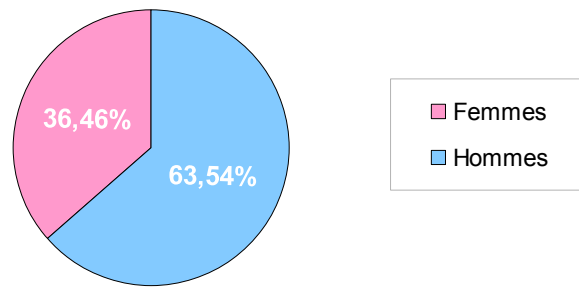
Contrats aidés	2016			2017		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CAE-CUI	1	1	0	0	0	0



Age moyen des agents permanents : 47 ans

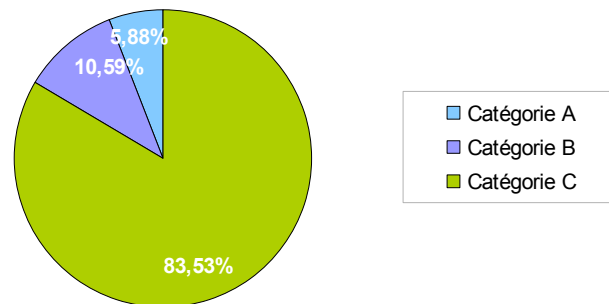
Répartition des emplois permanents au 31 décembre 2017

Par Sexe



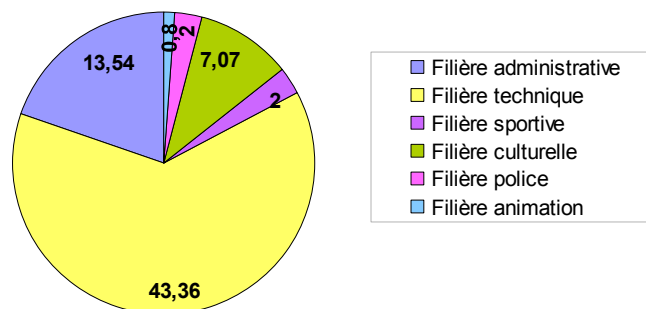
Répartition des emplois permanents au 31 décembre 2017

Par catégorie hiérarchique



Répartition des emplois permanents au 31 décembre 2017

Par filières



PARTIE 5

LA DETTE

Entre 2016 et 2017, l'encours de la dette du budget principal est stable.

Un seul emprunt a été contracté depuis 2013 d'un montant de 26 000 € au taux de zéro pour cent. La volonté de la municipalité est de poursuivre cet effort.

En ce qui concerne la structure de la dette, sur 12 contrats de prêts, huit sont basés sur une périodicité trimestrielle et 4 sur une périodicité annuelle. Les dates d'échéances ont été réparties afin que les remboursements aient lieu tous les mois, ce qui permet de lisser les effets sur la trésorerie..

Selon la classification Gissler, l'encours de la dette au 31/12/2017 est réparti ainsi :

1A = 2 779 839,00 €

1B = 762 992,00 €

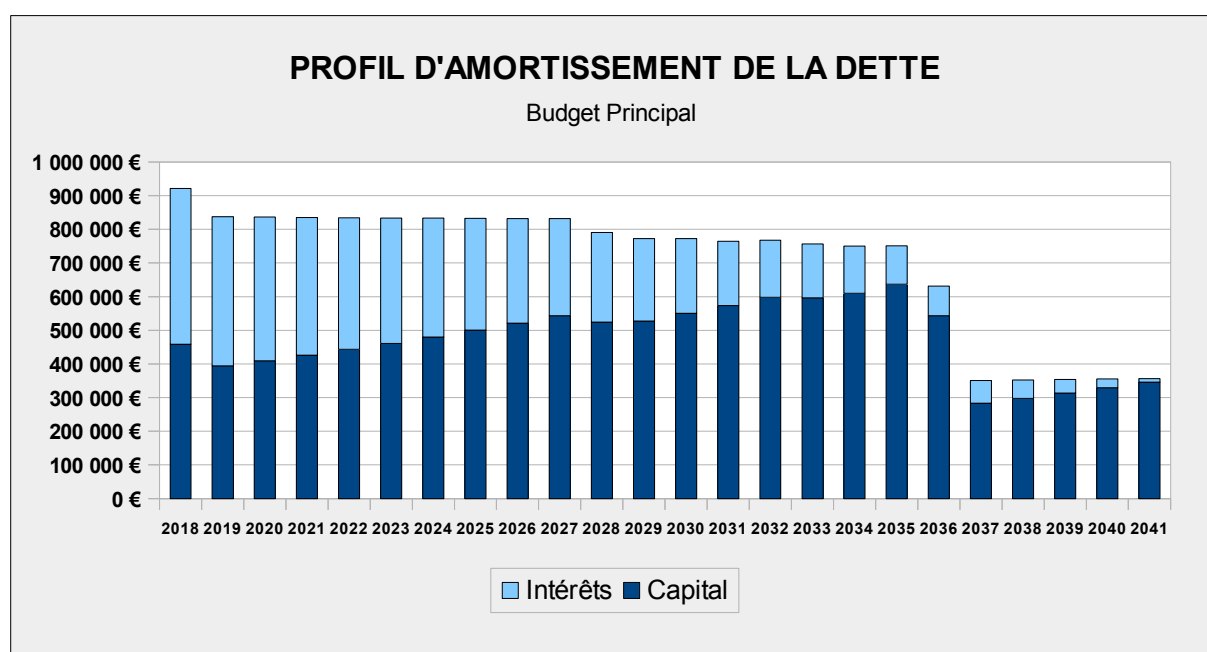
4B = 73 404,00 €

3E = 2 631 804,00 €

4E = 4 763 372,00 €

La dette communale se caractérise par la présence d'emprunts à taux structurés, néanmoins aucun emprunt n'est coté hors charte Gissler.

Le conseil municipal par délibération du 10 avril 2016 a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec le représentant de l'État pour bénéficier du régime dérogatoire du dispositif du fonds de soutien aux emprunts structurés. Cette disposition permet une prise en charge partielle des intérêts à payer en cas de déclenchement de la formule de taux structuré. Elle permet également de soutenir et d'accompagner une opération de désensibilisation de ces emprunts en procédant au remboursement anticipé total des prêts structurés. Dans cette hypothèse, l'aide du Fonds de Soutien est versée pour absorber une partie de l'Indemnité Compensatrice Dérogatoire (ICD) que la collectivité doit verser à l'établissement bancaire. Une négociation est en cours avec la banque, car deux des trois prêts structurés pourraient être intéressants à désensibiliser compte-tenu du niveau des marchés financiers actuels.



PARTIE 6

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2017-2020

<i>En milliers d'euros</i>	Réalisé	Réalisé	CA Estimé	Prospective		
BUDGET PRINCIPAL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de gestion	6 375	6 141	6 020	6 000	5 950	5 900
Charges de gestion	4 507	4 409	4 360	4 410	4 454	4 498
Excédent Brut de Fonctionnement de base	1 868	1 732	1 660	1 590	1 496	1 402
CAF brute	1 364	1 248	1 195	1 128	1 053	975
- remboursement en capital de la dette	446	413	430	458	393	409
Soit CAF nette	918	835	765	670	660	566
+ recettes d'investissement hors emprunt	697	230	367	300	300	300
Soit financement propre disponible	1 615	1 065	1 132	970	960	866
- total des dépenses d'équipement	922	896	984	760	813	774
<i>dont immobilisations</i>	651	598	674	600	600	600
<i>dont subventions d'équipement</i>	166	145	26	20	20	20
<i>dont travaux en régie</i>	105	153	128	153	153	153
Soit besoin (-) ou capacité (+) de financement	693	169	148	210	147	92
Nouveaux emprunts de l'année	26	0	0	0	0	0
Encours de dette par habitant (en €)	1 667	1 608	1 548	1 569	1 506	1 451
Capacité de désendettement (dette/CAF) en années	8,7	9,7	9,8	9,5	9,6	9,9

Cette analyse financière prospective a été bâtie avec une hypothèse de stabilité fiscale malgré les incertitudes actuelles liées à la réforme de la Taxe d'habitation..

En matière de dotation, cette simulation repose sur les postulats suivants :

- une stabilisation du montant de DGF au titre de la contribution au redressement des comptes publics;
- les mécanismes de répartition de la DGF sont ceux actuellement en vigueur;
- la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation sont maintenues et en légère croissance.

En matière de dépenses, la projection repose toujours sur la mise sous contrainte importante des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel.

Dans ce scénario, aucun nouvel emprunt n'est prévu, les dépenses d'équipement sont fonction de l'évolution prévisible de la CAF. On constate ces dépenses restent à un niveau relativement faible. Si la volonté est d'augmenter les dépenses d'investissement, il faudra agir sur deux leviers :

- soit l'augmentation de la fiscalité ;
- soit le recours à l'emprunt ;

➤ ou les deux à la fois.

Si l'on s'en tient à ce niveau de dépenses d'équipement, comme le montre la projection la commune réduit régulièrement son encours par habitant (1 451 € par habitant en 2020), et sa capacité de désendettement demeure dans l'objectif communal soit un maintien entre 9 et 10 ans.

La municipalité se concentre sur une action résolue de maîtrise des dépenses afin de constituer une capacité d'autofinancement constituant actuellement le seul moyen de maintenir une politique d'équipement.

La capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de fonctionnement (produits réels diminués des charges réelles, y compris les frais financiers) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est-à-dire, les remboursements de dettes en capital par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement).

L'excédent des ressources de fonctionnement sur les dépenses permet de constituer une CAF brute en 2017 (*CA estimé*) de 1 195 000 € .

Ainsi, la CAF brute est de 164,98 € par habitant, une ville sur 4 en France a un taux inférieur à 131,00 €, et une ville sur quatre a un taux supérieur à 260,00 €, nous nous situons entre les deux.

La CAF nette (CAF diminuée du remboursement en capital de la dette) est positive et s'établit pour 2017 (*CA estimé*) à 765 000 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018-2020

Bilan 2017 : les travaux les plus importants

Travaux rue du Bois Bichier

Travaux rue Pasteur et giratoire en partie

Columbarium ville haute et ville basse, allées ville basse

Perspectives 2018

L'assemblée municipale s'est fixée comme objectifs pour préparer le budget 2018 :

→ de maintenir le volume de dépenses d'équipements indispensables au bon fonctionnement d'une commune de notre taille. La moyenne de la strate était en 2015 de 250€/ habitant alors que nous étions en 2017 à 117€. Il faut néanmoins considérer les investissements sur un temps long à partir de 2002 ce qui nous rapproche à près de 90% de la strate. Il nous faut réfléchir à limiter au strict minimum le recours à l'emprunt pour stabiliser l'annuité ou augmenter légèrement le taux des taxes et donc définir les opérations nécessaires à financer et les montants à y consacrer ;

→ continuer à stabiliser en valeur les dépenses réelles de fonctionnement et notamment la masse salariale afin d'assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum de moyens à l'investissement pendant ces économies ont atteint leur limite et ne sont plus suffisantes;

→ de poursuivre, comme les années précédentes, l'effort entrepris pour réaliser des économies dans nos équipements publics, chauffage, éclairage public...

Ainsi, les efforts continueront à porter prioritairement sur :

- l'entretien du patrimoine communal et en particulier le bâtiment de la mairie : toiture et travaux d'efficacité thermique;
- les travaux de voirie ;
- l'amélioration des conditions de travail des services (locaux, matériel...)
- l'amélioration de la qualité et du cadre de vie (plantations, aménagements urbains...).

■ FONCTIONNEMENT

La CLECT a défini les charges transférées et les reversements qui ont été votés dans les différentes collectivités

Une réflexion sur l'éventuelle création d'un EPCC est toujours en cours.

Nous réfléchissons à la place de l'écomusée au sein du PNR dans le cadre d'une réflexion plus générale sur le développement du tourisme.

■ INVESTISSEMENT

- 1ère tranche de la réfection de la toiture et travaux d'isolation thermique sur l'îlot des Augustins : début imminent
- signalétique
- impasse St Cyran
- poursuite des travaux de mise en sécurité de nos armoires électriques d'éclairage public;
- entretien et amélioration de certains équipements municipaux et du patrimoine communal;
- aménagement de l'escalier de la place de la Palisse au château Naillac , du jardin Saint Cyran , élagage des arbres situés sous le château pour la création d'une balade patrimoniale en ville haute;
- aménagements au niveau du camping avec en particulier la création d'une zone d'emplacements grand confort et d'une zone d'accueil de cyclotouristes;
- isolation phonique stand de tir
- réalisation de l'aménagement de la contre allée sud
- Fin de la réfection de la rue du Bois Bichier
- étude pour un plan de circulation sur toute la ville
- entretien des chemins;
- poursuite d'aménagements divers en espaces verts et plantations.
- Vélos électriques
- aménagements au camping

PERSONNELS

- poursuite de l'équipement en matériels,

CDC Brenne val de Creuse

■ ECONOMIE CDC

Voici les projets qui concerneront la ville du BLANC, sous la maîtrise d'ouvrage de la CDC Brenne Val de Creuse, puisque la compétence économique est une compétence CDC :

- la création d'une pépinière d'entreprises à la Zi des Groges livrable en septembre;
- la maison de santé pluri-disciplinaire coût total environ 2 200 000 €, livrable en décembre
- réhabilitation école Jean Giraudoux.
- participation au déploiement de la fibre optique qui concernera Le Blanc en 2019

■ EQUIPEMENTS de la CDC

Là encore des projets concerneront la ville du BLANC, mais seront lancés sous la maîtrise d'ouvrage de la CDC Brenne Val de Creuse

- projet de dojo inscrit dans le contrat de ruralité;
- réhabilitation toiture de l'école Jean Giraudoux, panneaux photovoltaïques et transformation intérieure pour y loger un espace de co-working, la mission locale...
- aménagements voie verte
- PLUi et RLPi en cours
- SCOT en phase d'enquête publique à partir du 5 mars

PROJETS 2017 - 2020 de la ville seule ou en lien avec la communauté de communes inscrits pour la plupart dans le contrat de ruralité

Dans une ville résolument "verte" totalement zéro pesticides, y compris dans les cimetières, nous pensons biodiversité, économies d'énergie, autonomie énergétique, circulations douces, auto suffisance alimentaire, économie circulaire et sociale, adaptation de la ville au vieillissement, lien social, tourisme, culture et sport, formations .

Économies d'énergie :

- Bâtiment mairie, couvent des Augustins
- Réfection de la toiture puis isolation des combles par tranches de 110 000 € : 550 000€
- Changement des huisseries
- Changement des ampoules et néons
- Gymnase - piscine : Isolation bâtiment , ravaux de gros entretien piscine été
- Éclairage public : remplacement des ampoules classiques par des leds
- achat de véhicules électriques

Autonomie énergétique avec mise en place d'une SPIC:

- Panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Jean Giraudoux environ 150m²
- Production d'hydroélectricité au moulin avec réfection de la vanne (il existe cependant de très fortes contraintes environnementales)

Circulations douces :

- Mise en place d'un réseau de circulations douces sur l'ensemble du centre ville en complément de la voie verte avec desserte des zones d'activité et des établissements scolaires
- Liaison voie verte - zone des Daubourgs puis zone des Groges par la voie romaine
- liaison centre ville- voie verte et lycée, collèges
- Liaison centre ville BPA et aéroport
- achat de vélos électriques

Auto suffisance alimentaire, aider à y parvenir :

- Création de jardins partagés communaux
- Actions en faveur du maraîchage

Économie circulaire et sociale :

- Aménagement de l'ancien bâtiment de la SEGPA du collège ou de l'école Jean Giraudoux pour y accueillir un pôle social : mission locale, Idées en Brenne et le mouchoir de poche , la BGE
- Création d'un espace de coworking dans l'école

Adaptation de la ville au vieillissement :

- Mise à zéro de tous les passages piétons, élargissement et réfection des trottoirs,
- Création d'un foyer d'accueil temporaire pour personnes âgées en complément de la résidence des 3 roues

Adaptation de la ville aux enfants :

- Démolition de l'ancienne caserne de pompiers et réalisation d'un espace de jeux pour enfants

Loisirs - sport - culture

- création d'un parc de loisirs derrière la gare
- création d'une aire naturelle de baignade en bords de Creuse
- Aménagement d'une zone de biodiversité arborée dans les prairies de bord de Creuse :
- construction d'un dojo
- aménagement salle de danse
- aménagement écomusée : scénographie, grange, accès , champ de foire aménagement aire de pique-nique à l'ancienne BPA :
- création d'un beach tennis
- création d'un espace de filtration des eaux grises par phragmites et autres plantes avec sentier découverte en prolongement de la balade bords de Creuse

Urbanisme

- Eco lotissement
- poursuite des études pour l'aménagement de la rue du Gué et de la rue de l'Église;
- réflexions sur l'avenue Gambetta très usagée

Revitalisation centre ville

Cimetières :

- création d'un espace lapidaire dans le cimetière ville basse avec édition d'un catalogue ;
- achat d'une parcelle jouxtant le cimetière VB et création d'un columbarium ;
- aménagement du parking